

Bonjour à toutes et à toutes.

Vu les circonstances actuelles, il vous serait difficile de réaliser des travaux de groupe sur la décolonisation. J'ai donc modifié et ai fait un cours plus traditionnel que vous trouverez en annexe.

Les consignes sont en mauve au-dessus des documents. Je vous demande donc de réaliser ces deux petits dossiers (temps estimé 3 heures) pour la prochaine fois que l'on se voit.

Je vous contacterai à nouveau pour vous donner des documents et des textes informatifs sur le CESS.

Bon travail, prenez soin de vous et de vos proches et à bientôt.

P. BOURGEOIS

LA GÉOPOLITIQUE DANS L'HÉMISPHERE SUD DE 1945 À AUJOURD'HUI

II. LE SOUS-DÉVELOPPEMENT

Consigne : repère dans le document introductif (Tiers-monde – sous-développement) les critères de sous-développement établis par les Américains. Ensuite, pour chaque critère retrouve le(s) document(s) correspondant(s).

Tiers-monde - sous-développement

Le Tiers-monde était un ensemble mal défini. (...) Cette représentation schématique du monde répondait en fait à une nécessité politique. Il s'agissait surtout, comme le proclama le président des Etats-Unis, Truman, en 1948, de fournir les moyens financiers, techniques et militaires à des Etats récents et fragiles, de façon à ce qu'ils puissent faire face à la poussée révolutionnaire qui se développait alors dans de nombreux pays d'Amérique latine, d'Asie ou d'Afrique. Pour justifier cette politique d'aide, il fallait établir la liste des principaux critères de ce qu'on appelait le "sous-développement" (...) :

- (1) la faiblesse du PNB (produit national brut) par habitant;
- (2) le fort taux de croissance démographique de la population;
- (3) la malnutrition et les insuffisances alimentaires;
- (4) l'importance de l'analphabétisme;
- (5) la faiblesse des équipements sanitaires et la forte mortalité infantile*;
- (6) l'importance des inégalités sociales et l'absence d'une véritable classe moyenne;
- (7) la part prédominante prise par le secteur primaire dans l'emploi de la population active et l'hypertrophie* d'un secteur tertiaire parasitaire;
- (8) l'ampleur du chômage et le travail des enfants;
- (9) la situation de dépendance économique aggravée par la place excessive des exportations de matières premières minières ou agricoles et la dégradation des termes de l'échange.

dans J. MARSEILLE (dir.), *Histoire, Terminales*, Paris, Nathan, 1990, p. 247.

* mortalité infantile : nombre de décès d'enfants de moins de 1 an sur 1000 naissances sur 1 année.

* hypertrophie : développement anormalement important.

Document 1

Tableau 3 : Évolution du taux d'analphabétisme dans le monde depuis 1970

Adultes (15 ans et plus)	1970	1980	1990	2000-2004
<i>Répartition (en %)</i>				
Pays développés et en transition	5,1	3,7	1,9	1,6
Pays en développement	94,9	96,3	98,1	98,4
<i>Sexe</i>				
Femmes	61,0	62,0	63,0	64,0
Hommes	39,0	38,0	37,0	36,0
<i>Âge</i>				
Jeunes de 15 à 24 ans	19,8	19,1	17,9	17,2
Adultes de 25 ans et plus	80,2	80,9	82,1	82,8

Source : Unesco, 2006, 175.

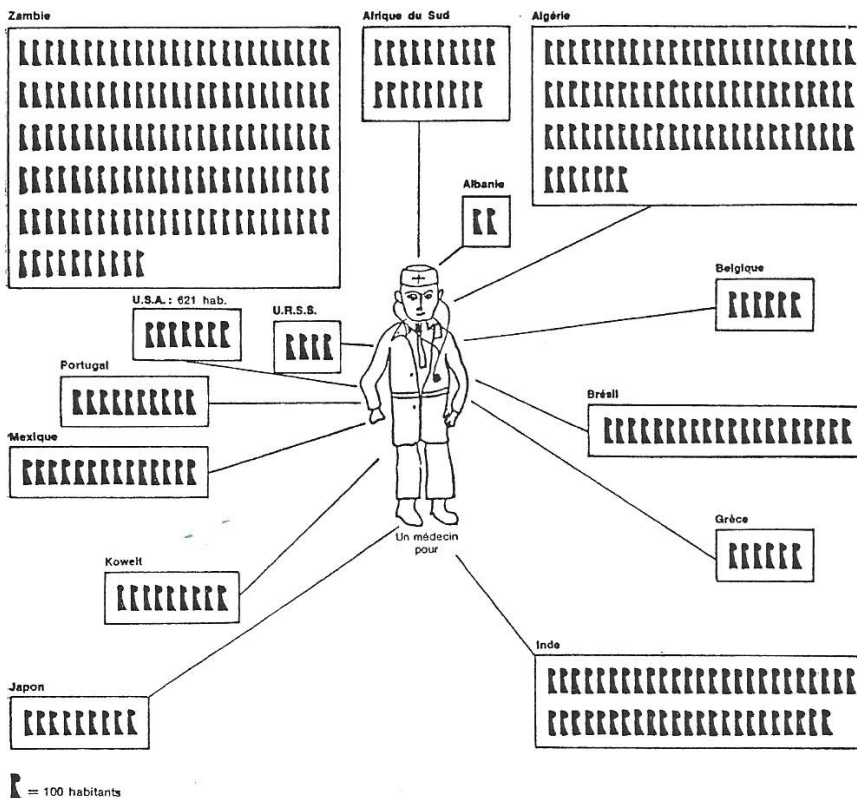
Document 2 : Taux de croissance annuel moyen de la population (%)

	Pays développés	Pays moins développés	Pays les plus pauvres
1950-55	1,21	2,05	1,89
1970-75	0,79	2,37	2,46
1990-95	0,40	1,77	2,58
2010-15	0,13	1,32	2,28
2030-35	- 0,18	0,84	1,56

Source : Nations Unies, 1998a

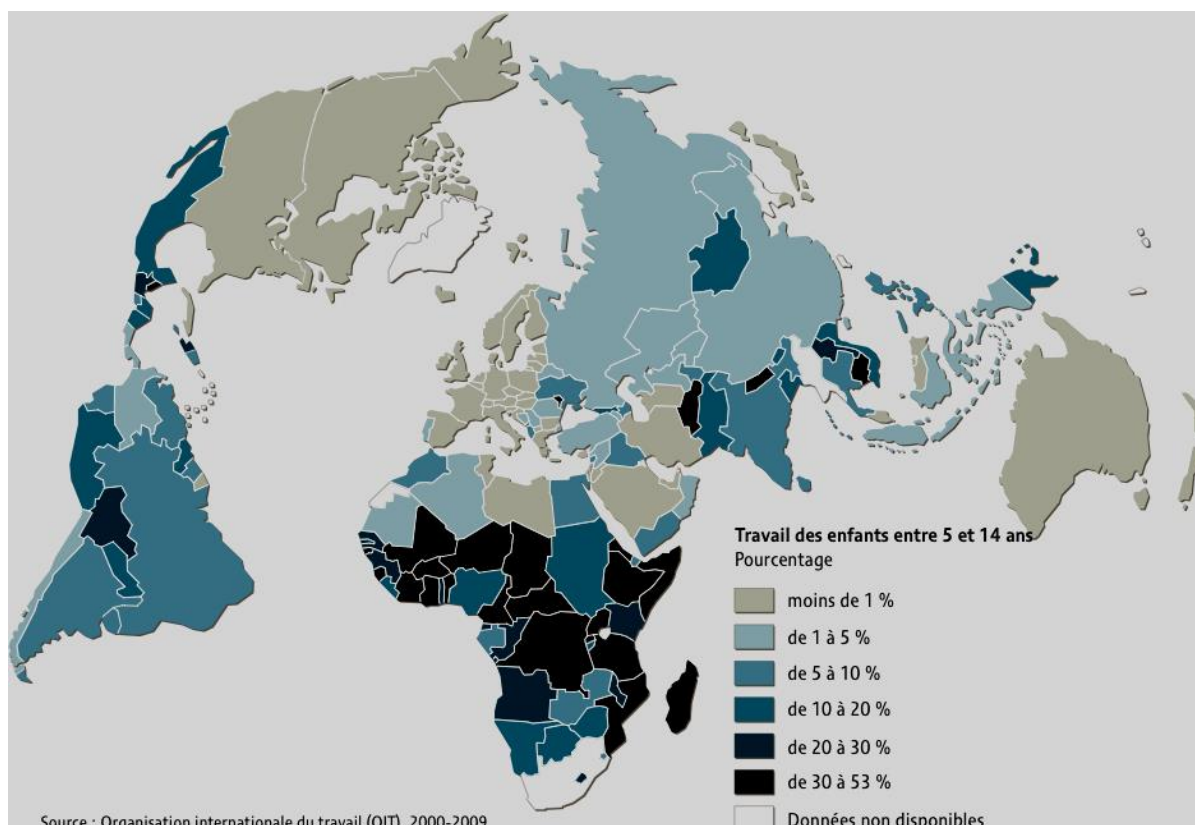
Document 4 (1974)

Nombre d'habitants par médecin



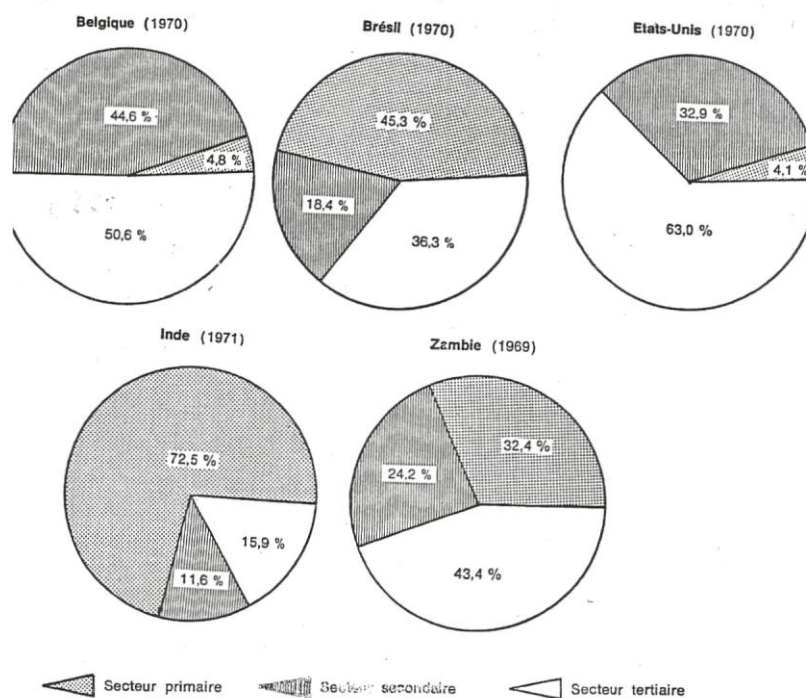
D'après l'Annuaire statistique de l'O.N.U., New York, 1974.

Document 5



Document 6

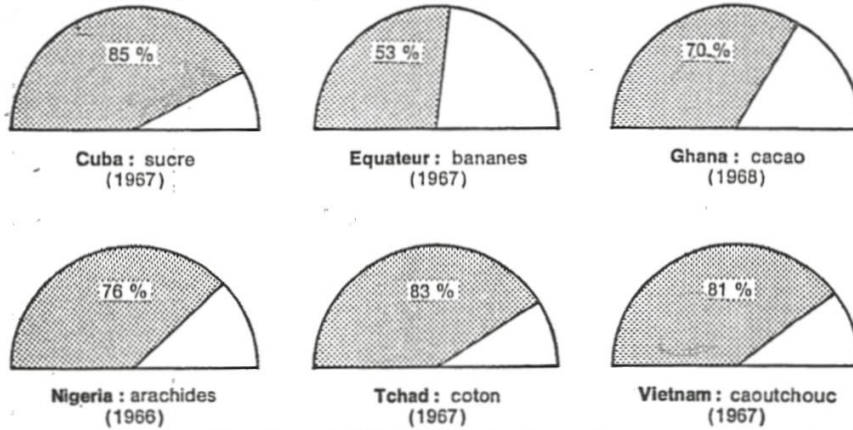
La répartition de la population active en secteurs économiques.



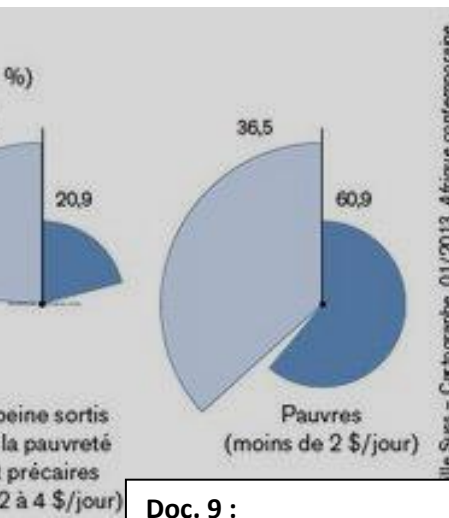
D'après l'Annuaire statistique du B.I.T., 1974.

Document 7

Part de la principale matière première dans l'ensemble des exportations

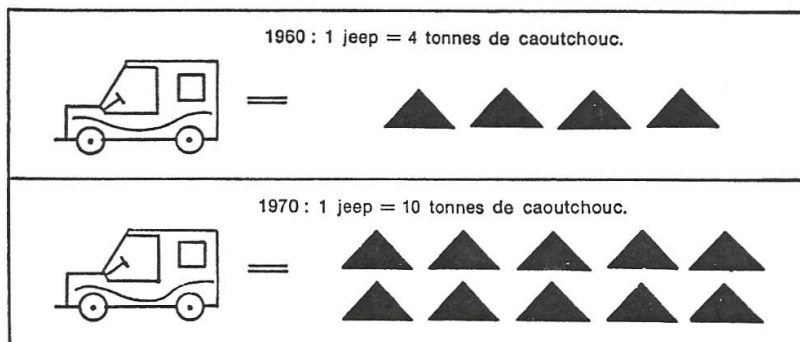


D'après la C.N.U.C.E.D., *Etude sur le commerce international et le développement, 1969-1970*, 1^{re} partie, p. 53 et *Rapport Pearson*, Banque mondiale, 1969, p. 119.



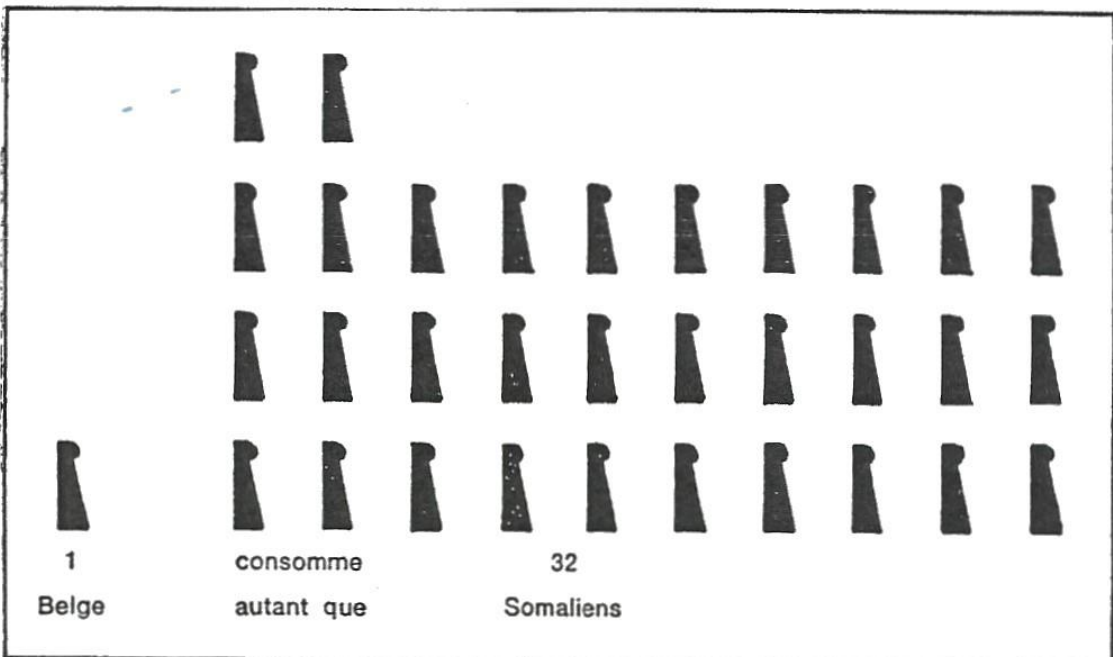
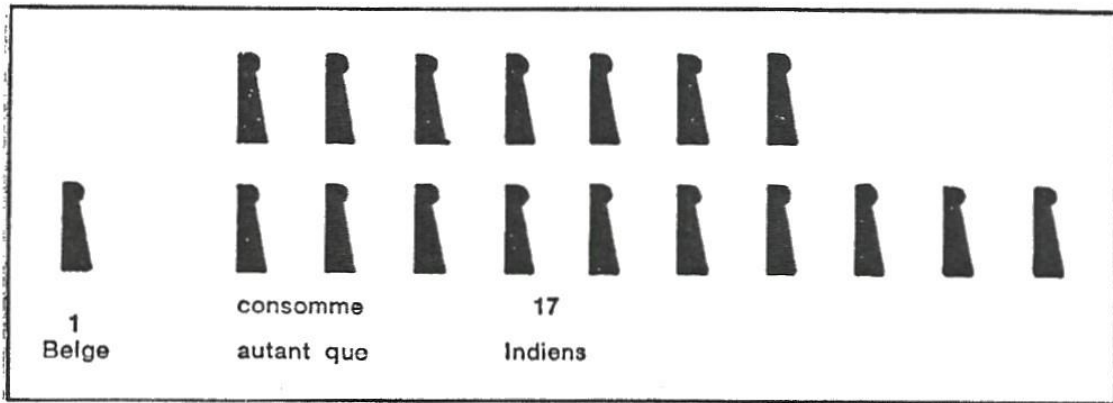
Doc. 9 :

La valeur marchande du caoutchouc de Malaisie



D'après les calculs de la F.A.O., *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*, Rome, 1971, annexe 1c, p. 201.

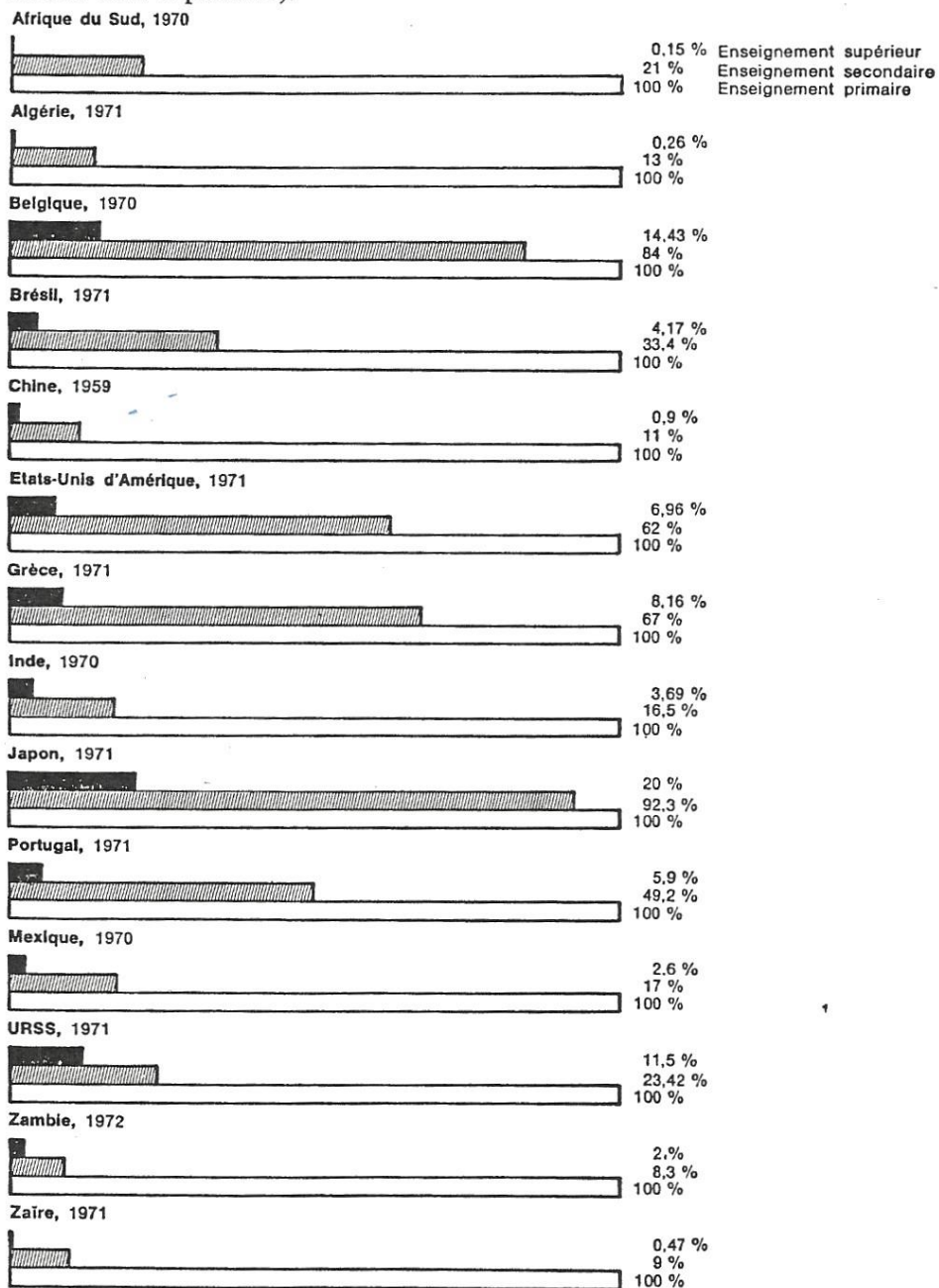
Doc. 10 :



D'après l'I.R.F.E.D., *Développement et civilisation*, n^{os} 39-40, Paris, 1970.

Doc. 11

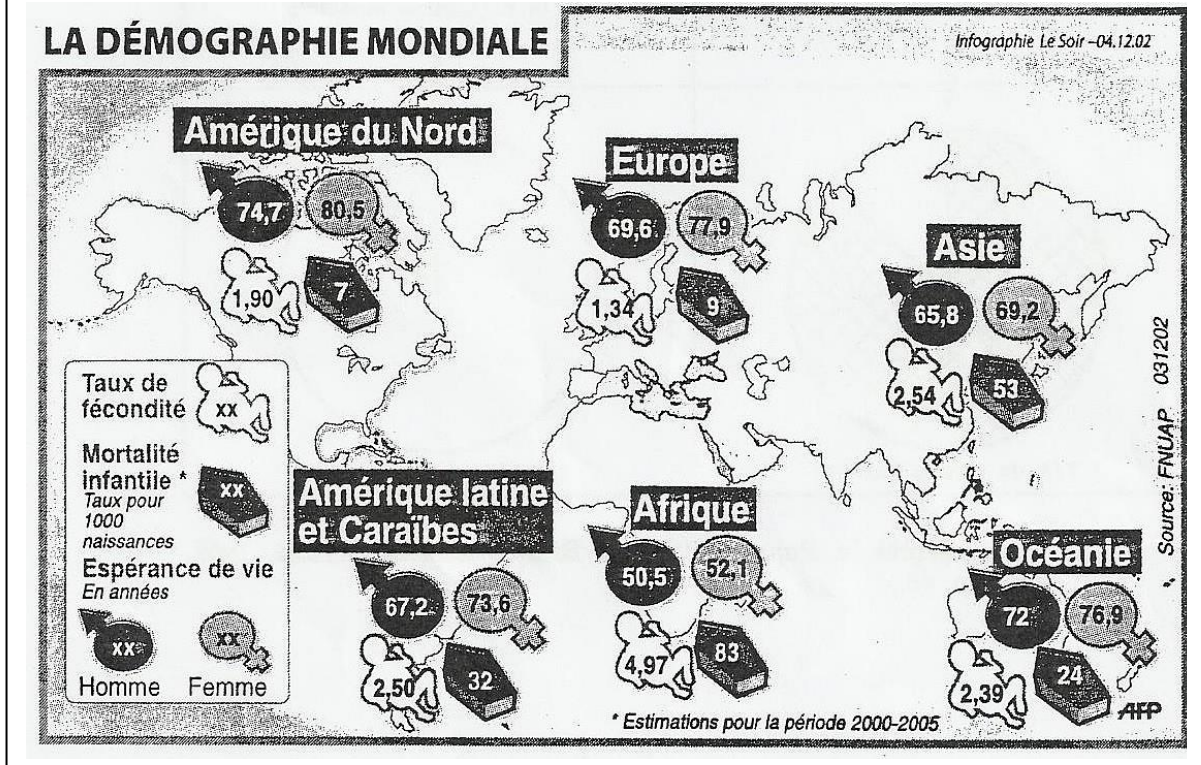
Proportion d'élèves inscrits dans les enseignements secondaire et supérieur par rapport aux élèves inscrits dans l'enseignement primaire (en % du nombre d'élèves inscrits dans le primaire).



D'après l'Annuaire statistique de l'O.N.U., New York. 1974.

¹ Sauf pour la Chine.

Doc. 12



Doc. 13

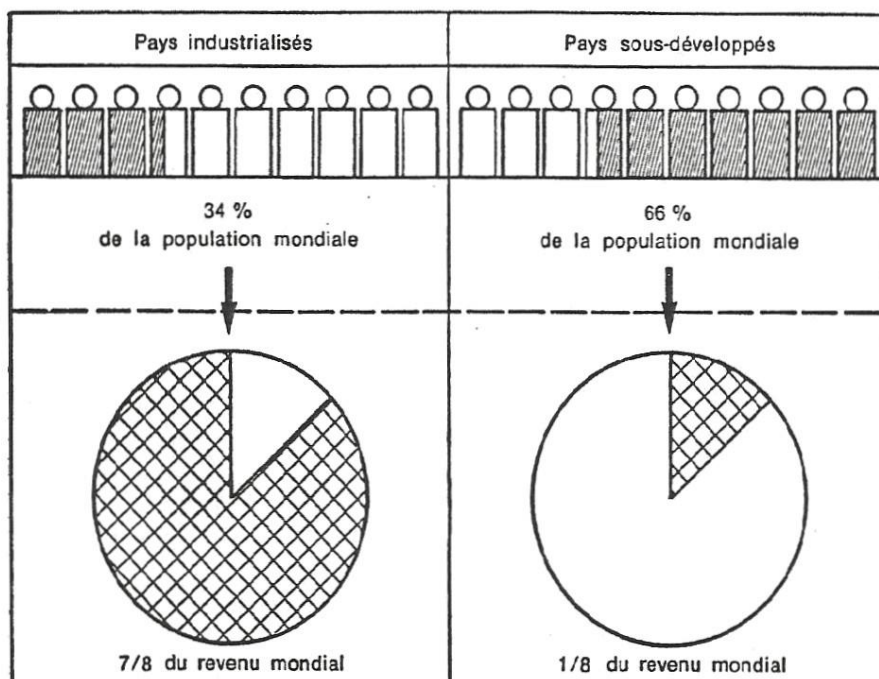
dans *Histoires, Terminales*, sous la direction de Jacques Marseille, Paris, Nathan, 1990, p.247

	1950	1960	1970	1980	1985
<i>Monde en développement</i>					
Afrique	513	657	815	983	880
Amérique latine	1 007	1 265	1 669	2 284	2 100
Asie sans la Chine	362	464	536	703	790
Chine	300	250	330	450	600
<i>Monde développé</i>					
Japon	810	1 674	4 215	5 996	7 280
URSS et pays centralement planifiés d'Europe	1 288	1 962	2 806	3 521	3 700
Europe de l'Ouest	2 031	3 013	4 655	6 025	6 340
Amérique du Nord	4 471	5 094	6 535	7 856	8 450

**ÉVOLUTION DU REVENU RÉEL PAR HABITANT,
EXPRIMÉ EN POUVOIR D'ACHAT (en dollars aux prix
internationaux de 1975)**

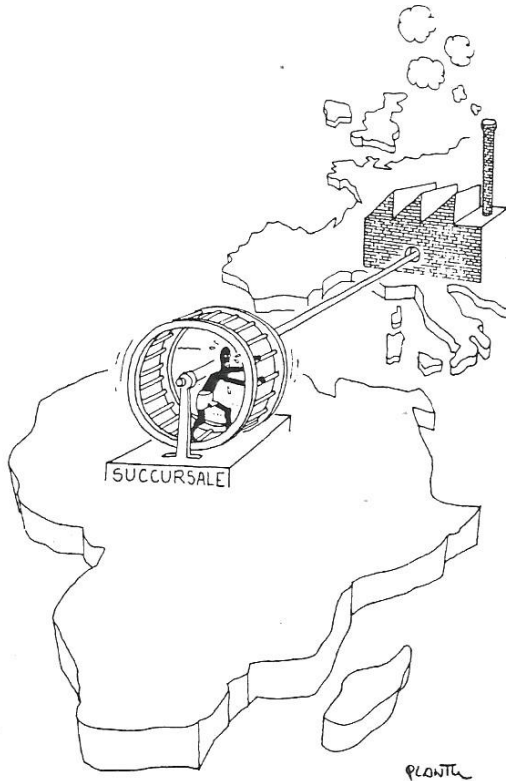
Doc. 14

La répartition du revenu mondial



D'après le *Rapport Pearson*, Banque mondiale, Paris, 1969, p. 46.

Doc. 15



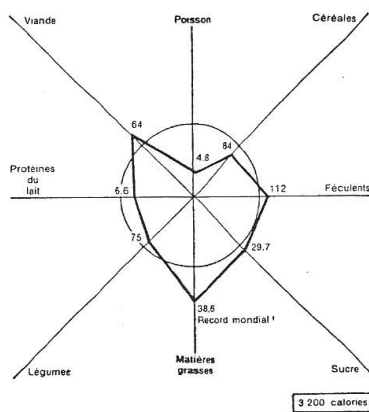
Un aspect des rapports Nord-Sud?

Document 16 (1969)

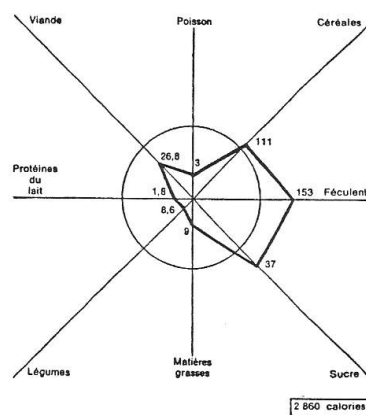
La consommation alimentaire exprimée en kilos.

On a tenté d'exprimer de façon graphique la composition alimentaire moyenne d'un certain nombre de pays. Pour y parvenir, on a disposé, le long des huit directions d'une rose des vents, les quantités des principaux aliments de base consommés, exprimées en kilos par an. Il est impossible de les représenter avec la même échelle, puisqu'une ration équilibrée moyenne comporte quelque 100 kilos par an de céréales, mais 30 à 35 kilos de matières grasses, 15 à 20 kilos de poisson et seulement 6 à 10 kilos de protéines de lait. Le cercle représente le modèle de la ration équilibrée.

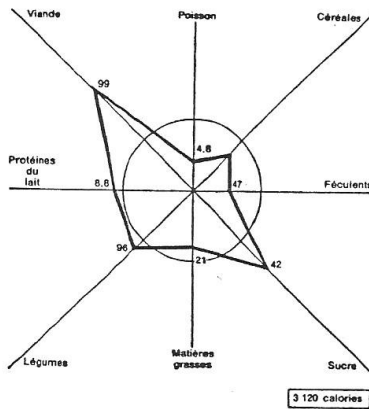
Belgique



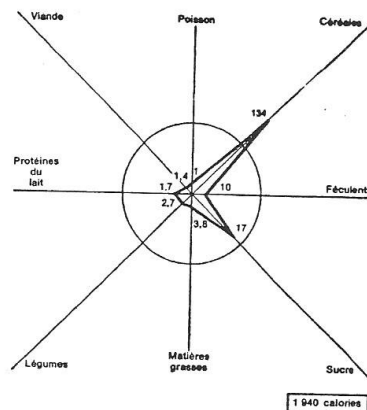
Brésil



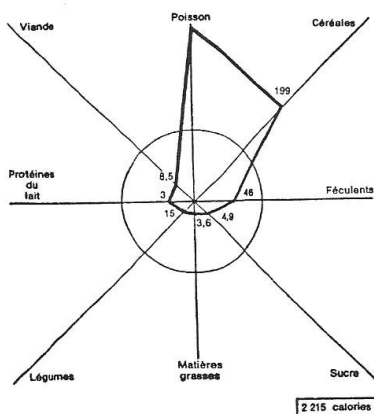
USA



Inde



Vallée du Sénégal



d'après R. LIVET, *Géographie et alimentation*, coll. « Développement et civilisations », Paris, Editions ouvrières, 1969, pp. 94-271.

LA GÉOPOLITIQUE DANS L'HÉMISPHERE SUD DE 1945 À AUJOURD'HUI

I. LA DÉCOLONISATION

I. DÉFINITION, SITUATION DANS LE TEMPS ET DANS L'ESPACE

1. A partir du doc. 1, élaborer une définition (quoi, quand, où) en une ligne de la décolonisation

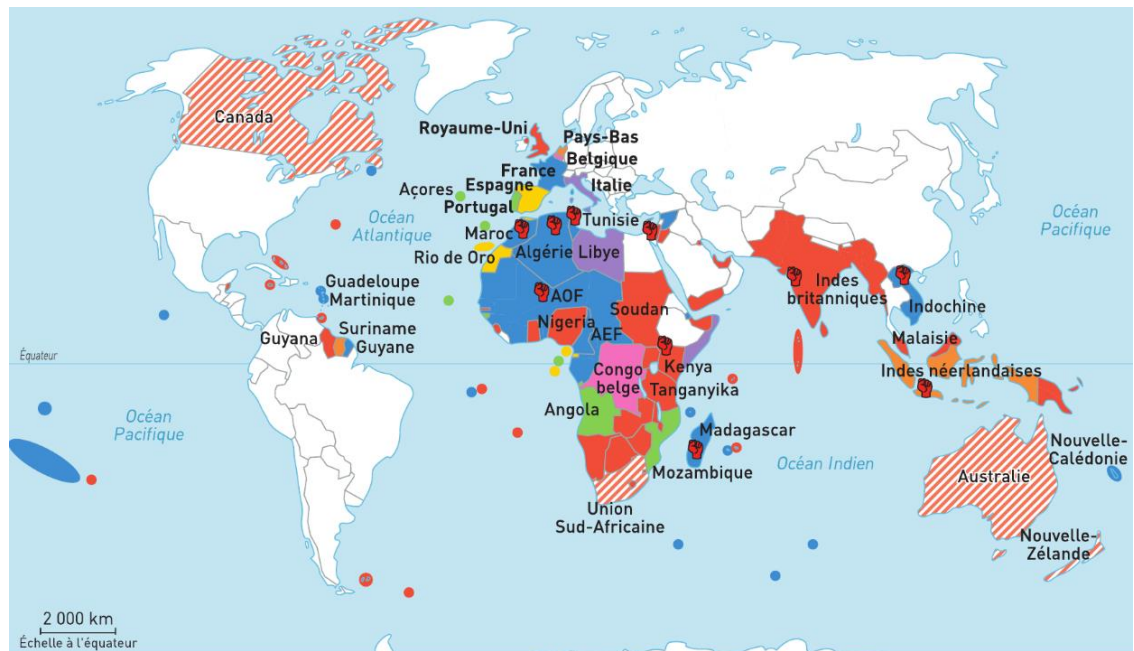
Doc. 1

« Le mot « décolonisation » est un terme récent de la langue française. Il semble avoir été créé vers 1957, alors que son contraire, « colonisation », est repéré par les linguistes dès le milieu du XVIIIe siècle. [...] En fait, le gigantesque mouvement qui, pour l'essentiel, va libérer les colonies en Asie, en Afrique, dans les Caraïbes en vingt années, entre 1945 et 1965, est si rapide à l'échelle des temps historiques, que sa perception par les contemporains est tardive : le mot lui-même apparaît alors que le processus est déjà largement entamé. »

René GIRAULT, *La décolonisation*, dans *La documentation française*, 1983, D.P., n° 6067, p. 1

2. A partir du doc. 2, situer précisément (continent par continent), les pays qui vont vouloir accéder à l'indépendance

Doc. 2



Territoires contrôlés en 1945 par :

le Royaume-Uni

la France

la Belgique

les Pays-Bas

le Portugal

l'Espagne

l'Italie

Dominions du Royaume-Uni

Mouvements de contestation anticolon

II. CAUSES DE LA DÉCOLONISATION

A partir des docs 3 et 4, retrouver les causes de la décolonisation en 2 paragraphes

- **1^{er} paragraphe : les causes dues à la 2^e guerre mondiale ;**
- **2^e paragraphe : les causes à trouver dans la charte de l'ONU**

Doc. 3

« La deuxième guerre mondiale joue un rôle décisif dans le processus de décolonisation. Tout d'abord les vicissitudes militaires ont hâté le désir d'indépendance des peuples colonisés. Dès 1940, trois des puissances coloniales dominantes sont battues, occupées, plus ou moins séparées de leur Empire : la France, la Belgique et les Pays-Bas ; le choc est durable chez les colonisés. En 1943, l'Italie doit à son tour s'incliner et admettre la perte de son empire. Seule la Grande-Bretagne n'a pas connu l'occupation, mais ses défaites militaires en 1942-1943 en Asie face au Japon lui ont fait perdre pendant plusieurs années toute autorité sur le Sud-Est asiatique ; cette perte de prestige est insurmontable, même si la reconquête militaire a lieu en 1944-1945. De manière générale, les Européens ne sont plus considérés comme invulnérables. En outre, pour susciter l'appui ou le ralliement des peuples colonisés dans l'effort de guerre, les autorités ont dû faire des promesses, notamment celle d'une évolution accélérée vers l'égalité ou le « self-government » après la victoire. En 1945, il faudra honorer ces

Doc. 4 : Charte des Nations Unies (<http://www.un.org/fr/documents/charter>)

Nous, peuples des Nations unies

Résolus

à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances, à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites, à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international, à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

(...)

Avons décidé d'associer nos efforts pour réaliser ces desseins

en conséquence, nos gouvernements respectifs, par l'intermédiaire de leurs représentants, réunis en la ville de San Francisco, (...) ont adopté la présente Charte des Nations Unies et établissent par les présentes une organisation internationale qui prendra le nom de Nations Unies.

Article 1 : Les buts des Nations Unies sont les suivants :

1. Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : (...) réaliser, par des moyens pacifiques (...) le règlement de différends (...);
2. Développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde;
3. Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des

droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion (...)

Article 73 : Les Membres des Nations Unies qui ont ou qui assument la responsabilité d'administrer des territoires dont les populations ne s'administrent pas encore complètement elles-mêmes reconnaissent le principe de la primauté des intérêts des habitants de ces territoires. Ils acceptent comme une mission sacrée l'obligation de favoriser dans toute la mesure possible leur prospérité, (...) et, à cette fin :

a. d'assurer, en respectant la culture des populations en question, leur progrès politique, économique et social, ainsi que le développement de leur instruction, de les traiter avec équité et de les protéger contre les abus;

b. de développer leur capacité de s'administrer elles-mêmes, de tenir compte des aspirations politiques des populations et de les aider dans le développement progressif de leurs libres institutions politiques; (...)

III. QUELLES SONT LES REPROCHES ADRESSÉS AUX COLONISATEURS EUROPÉENS ?

Pour chaque document, identifie le pays concerné et le pays colonisateur. Ensuite, identifie par pays, les reproches adressés à leurs colonisateurs. Enfin, conclus en reprenant le reproche commun et principal.

Doc. 5: Résolution *Quit India* du Parti du Congrès, août 1942.

<http://hypo.gq.ch/www/cliotexte/html/inde.independance.html>

« Le Parti du Congrès* pense que de récents événements** viennent de démontrer clairement que la domination anglaise en Inde doit cesser aussi vite que possible. (...) La puissance de cette domination est avilissante, affaiblit l'Inde et la rend de moins en moins capable de se défendre d'abord et de défendre ensuite la cause de la liberté. (...)

L'Inde, cette victime type de l'impérialisme moderne, est devenue le nœud de l'affaire, car c'est de la libération de l'Inde que l'on jugera l'Angleterre et les Nations unies*** et que les peuples d'Asie et d'Afrique trouveront source d'enthousiasme et d'espoir.

La fin de la domination britannique sur ce pays est donc une question vitale et primordiale ; de son dénouement proche dépendront l'avenir de la guerre et le triomphe de la liberté et de la démocratie. (...) Dès la déclaration de l'indépendance de l'Inde, un gouvernement provisoire sera formé et l'Inde libre deviendra l'alliée des Nations unies, partageant avec elles ses entreprises et ses épreuves, dans le combat commun pour la liberté. »

* Parti indien fondé en 1885 par des intellectuels libéraux, dont Gandhi est la figure dominante à partir de 1915.

** Les armées japonaises occupent la Birmanie et sont aux portes de l'Inde.

*** Alliés.

**Doc. 6: Déclaration
d'indépendance de la
république démocratique du
Viêt Nam, Hanoï, 2 septembre
1945.**

(D'après A. RUSCIO, *Ho Chi Minh, Textes 1914-1939*, Paris, L'Harmattan, 1990, p. 112-115).

Pendant plus de 80 années, les colonialistes français abusant du drapeau de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, ont violé notre terre et opprimé nos compatriotes. (...) Dans le domaine politique, ils nous ont privés de toutes les libertés. (...) Ils ont construit plus de prisons que d'écoles. Ils ont noyé nos révolutions dans des fleuves de sang. (...) Dans le domaine économique, ils nous ont exploités jusqu'à la moelle, ils ont réduit notre peuple à la plus noire misère et saccagé impitoyablement notre pays. (...) Ils ont empêché notre bourgeoisie nationale de prospérer. Ils ont exploité nos ouvriers de la manière la plus barbare. (...)

Pour ces raisons, Nous, Membres du Gouvernement Provisoire, représentant la population entière du Vietnam, déclarons que nous n'aurons désormais aucune relation avec la France impérialiste, que nous abolirons tous les traités signés par la France au sujet du Vietnam, que nous abolirons tous les privilèges que se sont arrogés les Français sur notre territoire. (...) Le Vietnam a le droit d'être libre et indépendant et, en fait, est devenu un pays libre et indépendant."

**Doc. 7 : Patrice LUMUMBA, discours prononcé lors des
cérémonies d'indépendance, Léopoldville, 30 juin 1960**
http://www.kongo-kinshasa.de/dokumente/lekture/disc_indep.pdf

Congolais et Congolaises, Combattants de l'Indépendance aujourd'hui victorieux, Je vous salue au nom du gouvernement congolais. (...) Cette Indépendance du Congo, si elle est proclamée aujourd'hui dans l'entente avec la Belgique, pays ami avec qui nous traitons d'égal à égal, nul Congolais digne de ce nom ne pourra jamais oublier cependant que c'est par la lutte qu'elle a été conquise (...), une lutte dans laquelle nous n'avons ménagé ni nos forces, ni nos privations, ni nos souffrances, ni notre sang. Cette lutte, (...) nous en sommes fiers jusqu'au plus profond de nous-mêmes, car ce fut une lutte noble et juste, une lutte indispensable pour mettre fin à l'humiliant esclavage qui nous était imposé par la force. Ce que fut notre sort en 80 ans de régime colonialiste, nos blessures sont trop fraîches et trop douloureuses encore pour que nous puissions le chasser de notre mémoire.

Nous avons connu le travail harassant exigé en échange de salaires qui ne nous permettaient ni de manger à notre faim, ni de nous vêtir ou nous loger décentement, ni d'élever nos enfants comme des êtres chers. Nous avons connu les ironies, les insultes, les coups que nous devions subir matin, midi et soir, parce que nous étions des nègres. Qui oubliera qu'à un Noir on disait « tu », non certes comme à un ami, mais parce que le « vous » honorable était réservé aux seuls Blancs ? Nous avons connu que nos terres furent spoliées au nom de textes prétendument légaux qui ne faisaient que reconnaître le droit du plus fort. Nous avons connu que la loi était jamais la même selon qu'il s'agissait d'un Blanc ou d'un Noir : accommodante pour les uns, cruelle et inhumaine pour les autres. Nous avons connu les souffrances atroces des relégués pour opinions politiques ou croyances religieuses ; exilés dans leur propre patrie, leur sort était vraiment pire que la mort elle-même. Nous avons connu qu'il y avait dans les villes des maisons magnifiques pour les Blancs et des paillotes croulantes pour les Noirs ; qu'un Noir n'était admis ni dans les cinémas, ni dans les restaurants, ni dans les magasins dits européens ; qu'un Noir voyageait à même la coque des péniches, aux pieds du Blanc dans sa cabine de luxe (...)

IV. COMMENT LES PEUPLES COLONISÉS ONT-ILS OBTENU LEUR INDÉPENDANCE ?

Pour chaque pays illustré par des documents (Inde, Indochine, Algérie, Congo) et à l'aide du dernier document (carte), résume comment chaque peuple a obtenu son indépendance (pacifiquement, en combattant, un peu des deux ?), n'oublie pas de mentionner le contexte temporel (quand cela s'est passé).

INDE / Doc. 8 : Jawaharal NEHRU, déclaration, New-Delhi, 3 juin 1947.

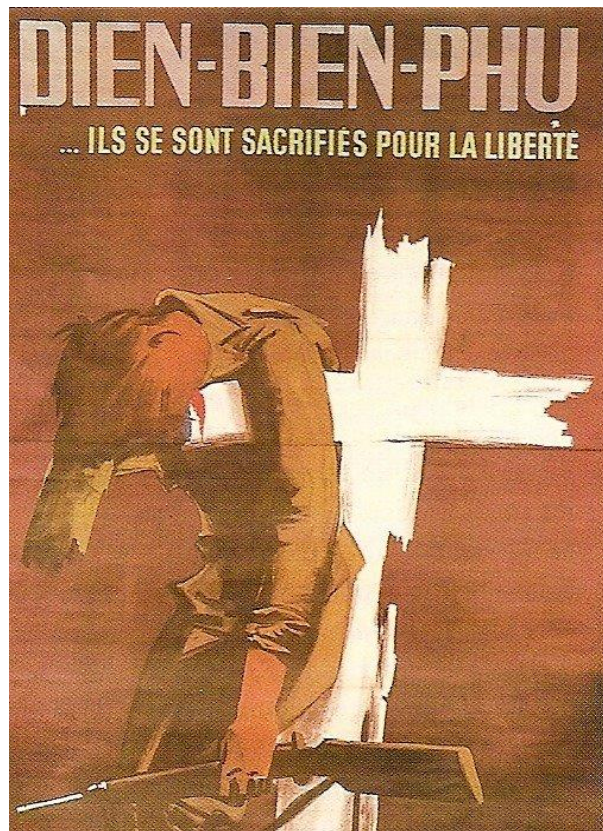
(D'après D. GALLOY – F. HAYT, *Du document à l'histoire. E 1945 à nos jours*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael, 1989, p. 60).

Le 20 février 1947, le Premier ministre anglais se prononce en faveur de l'indépendance de l'Inde. Le 18 juillet 1947, le Parlement britannique vote l'**India Independence Act**, qui prévoit la création de deux États indépendants : l'Inde, à majorité hindoue, et le Pakistan, à majorité musulmane. Mais la fixation des frontières ne satisfait pas les deux communautés et suscite des massacres qui font plus de 500 000 morts. Ces violences entraînent le déplacement de 17 millions de personnes entre les deux nouveaux États.

Je m'adresse à vous en une occasion historique, au moment où nous sommes en face d'un changement vital pour l'avenir des Indes. La déclaration du Gouvernement britannique détermine la procédure par laquelle certaines régions des Indes décideront elles-mêmes de leur sort. Elle envisage d'une part la possibilité pour ces régions de se séparer du reste des Indes, et promet d'autre part de grands progrès dans la voie de l'indépendance complète. Un changement si important ne pourra s'effectuer sans l'accord de tout le peuple, car il ne faut jamais oublier que l'avenir des Indes ne pourra être fixé que par le peuple indien, et non par une autorité extérieure, si amicale soit-elle. Ces propositions seront soumises à l'examen de l'assemblée des représentants du peuple. (...)

Nous tâcherons de rebâtir nos relations avec l'Angleterre sur une base d'amitié et de coopération, en oubliant le passé qui a si lourdement pesé sur nous. C'est sans joie dans le cœur que j'accepte ces propositions, bien que mon esprit ne doute pas qu'elles constituent la bonne solution.

INDOCHINE / Doc. 10 : Paul Colin, affiche, 1954



**Indochine /Doc. 9 : Dessin extrait
d'un tract du Viêt-Minh, 1945 (Paris,
BNF)**



Fondé en 1941 par Ho Chi Minh, le Viêt-minh (alliance pour l'indépendance du Viêt-nam) réunit différents mouvements nationalistes qui luttent contre les occupants japonais et français. Il est dominé par le parti communiste indochinois fondé par Ho Chi

Camp retranché français depuis décembre 1953, Dien-Bien-Phu est assiégé par les troupes du Viêt-minh, du 13 mars au 7 mai 1954, date de la reddition française. La défaite est cuisante. Les accords de Genève signés en juillet 1954 mettent fin à la présence française et divisent le Viêt-nam en deux : la République démocratique du Viêt-nam au nord du 17^e parallèle et l'Etat national du Viêt-nam au sud. Les accords de Genève en 1954 prévoyaient que des élections libres devraient se tenir au Nord et au Sud, en vue de la réunification des deux Viêt-nam ; mais elles ne seront organisées ni par le Nord ni par le Sud.

ALGERIE / Doc. 11 : H.I. MARROU, *France, ma patrie ...* , dans *Le Monde* du 5 avril 1956.

<http://hypo.ge.ch/www/cliotexte/html/algerie.independance.html>

Le 12 mars 1956, le Gouvernement français obtient de l'Assemblée nationale des pouvoirs spéciaux qui permettent d'intensifier l'action militaire et de prendre des mesures économiques et administratives en faveur de la population musulmane. En réponse aux attentats, l'armée utilise la torture et multiplie les arrestations. Dès l'été 1956, 400 000 soldats français sont envoyés en Algérie.

Il n'est pas nécessaire d'aller chercher bien loin des raisons de s'indigner ; laissons le passé et ses occasions perdues ; le présent suffit bien à notre angoisse. Je ne prononcerai que trois mots, assez chargés de sens : camps de concentration, torture et répression collective. Je ne veux scandaliser personne et ne prononcerai pas à la légère les noms sacrés de Dachau et Buchenwald ; il me suffira, hélas ! d'en prononcer un autre, déjà bien lourd à porter : nous, Français, avons déjà sur la conscience le camp de Gurs*, et nous savons, n'ayant pas d'excuse, de quelles abominations, de quelles souffrances, au surplus politiquement toujours inutiles, s'accompagnent le recrutement des " suspects " et leur abandon aux démesures concentrationnaires. Passant à la torture, je ne puis éviter de parler de " Gestapo " : partout en Algérie, la chose n'est niée par personne, ont été installés de véritables laboratoires de torture, avec baignoire électrique et tout ce qu'il faut, et cela est une honte pour le pays de la Révolution française et de l'affaire Dreyfus (...). Et que dire enfin de la répression collective, car de quelque nom qu'on la décore - ratissage, démonstration aérienne (...) - l'opération consiste toujours à frapper indistinctement innocents et coupables, combattants et désarmés. On ne " venge " pas un assassinat par de tels crimes, car ce sont là des crimes. (...) Oui, la grandeur française est en péril. Je m'adresse à tous ceux qui, comme moi (...) ont des enfants et des petits-enfants : il faut que nous puissions leur parler, sans être couverts d'humiliation, d'Oradour** et des procès de Nuremberg."

*Camp créé dans les Pyrénées atlantiques en 1939 pour les réfugiés espagnols, utilisé ensuite pour détenir des Allemands en 1939-1940. En juin 1940, le régime de Vichy y interne 60 000 « suspects » (Juifs, communistes...)

** Commune du Limousin (Haute-Vienne) où, le 10 juin 1944, les Allemands massacrent 643 personnes, dont 500 femmes et enfants.

Henri-Irénée MARROU (1904-1977). Historien français spécialiste de l'Antiquité chrétienne, professeur à la Sorbonne. Opposé à l'emploi de la force et de la torture durant la guerre d'Algérie, il signe l'Appel des intellectuels pour la paix en Algérie le 7 novembre 1953.

ALGERIE / Doc. 12 : Charles de GAULLE, discours télévisé prononcé après la signature des accords d'Evian, Paris 18 mars 1962.

(D'après C. de GAULLE, *Discours et messages*, III, Paris, Plon, 1970, p. 391-393).

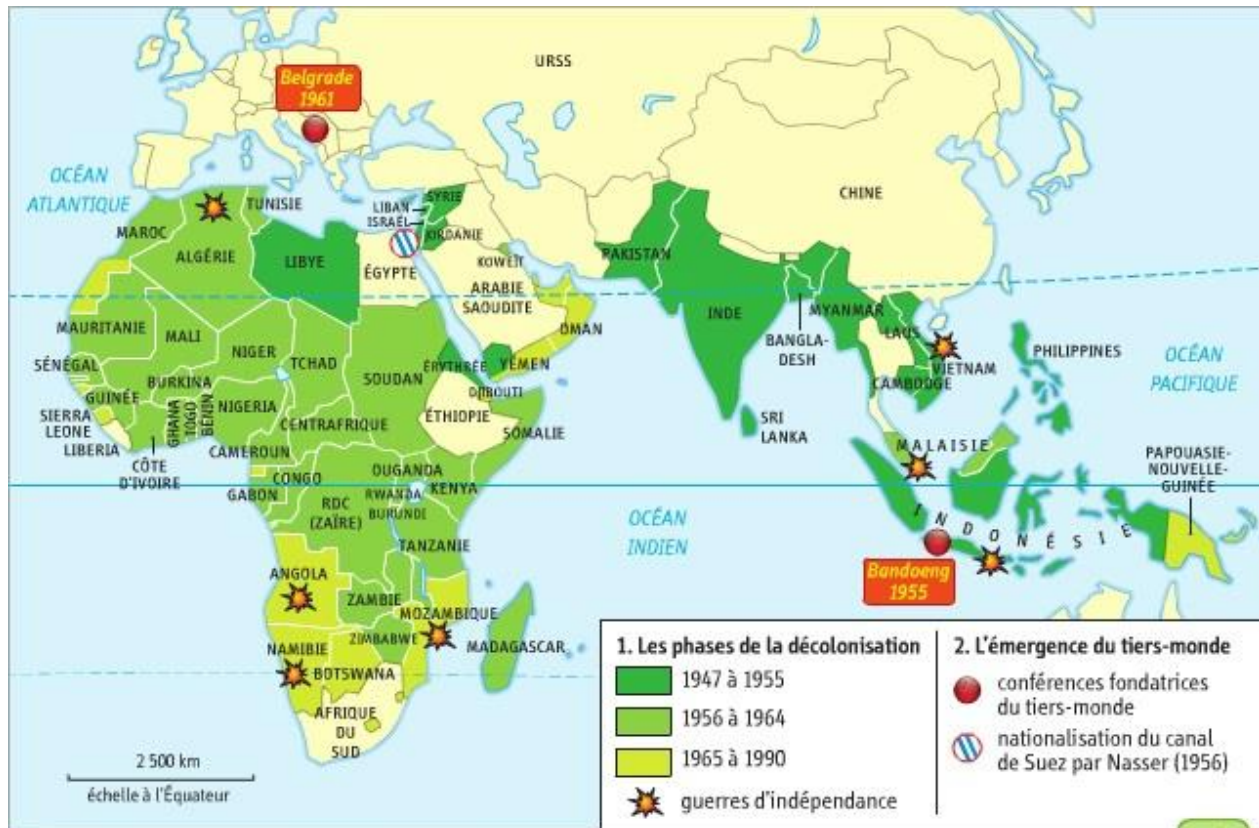
Une majorité de Français désirant la paix, des négociations s'ouvrent à Evian en mai 1961, mais sont interrompues en raison de la guerre. Elles reprennent en 1962 et les accords sont signés le 18 mars. Ils prévoient la fin des opérations militaires, l'évacuation totale de l'armée française dans un délai de trois ans et l'organisation en Algérie d'un référendum d'autodétermination. Ils garantissent aussi les droits des Européens, le maintien des bases et des moyens militaires de la France ainsi que la poursuite de l'assistance économique et de la coopération culturelle. Avec le soutien de l'armée, Ben Bella prend le pouvoir en août 1962 et l'Assemblée nationale constituante proclame la République algérienne. En 1963, Ben Bella est élu président. Mais la situation sociale et économique suscite le mécontentement et les rivalités entre les anciens chefs de la lutte pour l'indépendance fragilisent Ben Bella. Cette situation de crise aboutit, le 18 juin 1965, au coup d'Etat du colonel Houari Boumédiène qui installe un régime fort.

La conclusion du « cessez-le-feu » en Algérie, les dispositions adoptées pour que les populations y choisissent leur destin, la perspective qui s'ouvre sur l'avènement d'une Algérie indépendante coopérant étroitement avec nous, satisfait la raison de la France. Car ce qui vient d'être décidé répond à trois vérités qui sont aussi claires que le jour. La première, c'est que notre intérêt national, les réalités françaises, algériennes et mondiales, le sens de l'œuvre et du génie traditionnels de notre pays, nous commandent de vouloir qu'en notre temps, l'Algérie dispose d'elle-même. La seconde, c'est que les grands besoins et les vastes désirs des Algériens pour ce qui est de leur développement, les nécessités modernes de leur progrès économique, technique, culturel, la présence au milieu d'eux d'une communauté de souche française importante par le nombre, et, plus encore par le rôle qu'elle joue aujourd'hui et que la France lui demande de jouer demain dans l'activité locale, l'effectif des musulmans qui viennent de l'autre bord de la Méditerranée travailler ou s'instruire dans notre métropole, imposent à l'Algérie de s'associer à notre pays. Enfin, la troisième vérité c'est que, par-dessus les combats, les attentats, les épreuves, et en dépit de toutes les différences de race, de vie et de religion, il y a, entre la France et l'Algérie, non seulement de multiples liens tissés au long des 132 ans de leur existence commune, non seulement les souvenirs des grandes batailles, où les enfants de l'un et de l'autre pays luttèrent côte à côte dans nos rangs pour la liberté du monde, mais encore une sorte d'attrait particulier et élémentaire. Qui sait même si la lutte qui se termine et le sacrifice des morts* tombés des deux côtés n'auront pas, en définitive, aidé les deux peuples à mieux comprendre qu'ils sont faits, non pour se combattre, mais pour marcher fraternellement ensemble sur la route de la civilisation ?

* Le bilan global, difficile à établir, est estimé à plus de 200 000 morts, militaires et civils.

Charles de GAULLE (1890-1970). Militaire de carrière et homme politique français. Affecté de 1931 à 1937 au secrétariat général de la Défense nationale à Paris, il est nommé colonel en 1937 et reçoit le commandement du 507^e régiment de chars de combat, à Metz. Promu général de brigade à titre temporaire le 25 mai 1940, il est nommé, le 6 juin, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre dans le Gouvernement de Paul Reynaud. Il refuse l'armistice et lance depuis Londres un appel à la résistance (18 juin 1940). Il préside le Gouvernement provisoire de la République française qui s'installe en France après la libération de Paris (août 1944). N'ayant pas obtenu la réforme constitutionnelle qu'il souhaitait, il démissionne en 1946. Rappelé au pouvoir à la suite de la crise algérienne en 1958, il fait voter une réforme constitutionnelle qui fonde la Ve République et confère beaucoup de pouvoirs au président. Partisan d'une solution négociée pour l'Algérie, il propose l'autodétermination en septembre 1959. Réélu en 1965, il retire la France de l'OTAN. Un an après la crise de mai 1968, qui a vu une partie du pays s'éloigner de lui (« Dix ans, ça suffit !), il démissionne, ayant échoué au référendum du 28 avril 1969 sur la régionalisation de la France.

CONGO / Doc. 13 : De la fin de la colonisation belge au Congo : Repères		
1945		Création de <i>La Voix du Congolais</i> , premier organe de presse des « évolués* »
1950		Constitution de l'Alliance des Bakongo (ABAKO), association culturelle pour la défense de la langue et de la culture kongo, présidée par Joseph Kasa-Vubu
1951		Fondation du mouvement Conscience africaine par l'abbé Joseph Malula
1955	mai	Voyage du roi Baudouin au Congo
1956	février	Publication du <i>Plan de trente ans pour l'Emancipation politique de l'Afrique belge</i> de Jef van Bilsen
	juillet	Publication du <i>Manifeste de Conscience africaine</i>
	septembre	Publication du <i>Manifeste de l'ABAKO</i> , parti politique revendiquant l'indépendance
1958	10 octobre	Constitution du Mouvement national Congolais (MNC) dirigé par Patrice Lumumba. L'ABAKO revendique l'indépendance totale et immédiate
1959	4-5 janvier	Des émeutes à Léopoldville font plusieurs dizaines de morts et de nombreux dégâts matériels
	13 janvier	Déclaration gouvernementale et message royal sur l'avenir politique du Congo belge
1960	20 janvier	Ouverture de la conférence belgo-congolaise dite de la « Table ronde » sur l'avenir du Congo
	20 février	Fixation de la date de l'indépendance au 30 juin 1960
	11 au 25 mai	Elections législatives et provinciales au Congo : 30 partis se partagent les 137 sièges
	23 juin	Constitution du Gouvernement présidé par Lumumba et élection, le lendemain, par les Chambres réunies, de Kasa-Vubu comme chef de l'Etat.
* terme d'époque qui désigne l' « élite » indigène, à savoir ceux qui ont obtenu un diplôme supérieur.		



2 La décolonisation de l'Asie et de l'Afrique

http://p5.storage.canalblog.com/52/96/1024491/95170517_o.jpg

V. APRÈS LA DÉCOLONISATION :

A partir du doc. 15, élabore le concept de néocolonialisme (définition quoi, quand, où)

Doc. 15

« Le colonialisme, à l'ancienne mode n'a pas entièrement disparu. Il constitue toujours un problème africain, mais il bat partout en retraite. Une fois qu'un territoire a reçu une indépendance nominale, il n'est plus possible, comme c'était le cas au siècle dernier, de faire marche arrière. Aujourd'hui (1973) des colonies peuvent encore exister, mais il n'est plus possible d'en créer de nouvelles. Au lieu du colonialisme comme principal instrument de l'impérialisme, nous trouvons à l'heure actuelle le néocolonialisme.

L'essence du colonialisme, c'est que l'Etat qui y est assujéti est théoriquement indépendant, possède tous les insignes de la souveraineté sur le plan international. Mais en réalité, son économie, et par conséquent sa politique sont manipulées de l'extérieur.

Cette manipulation peut revêtir des aspects divers. Par exemple, dans un cas extrême, les troupes de la puissance impériale peuvent être stationnées sur le territoire de l'Etat néocolonial et en contrôler le gouvernement. Plus fréquemment pourtant le contrôle est exercé par des moyens économiques ou monétaires. L'Etat néocolonial peut se faire par des versements assurant les frais de fonctionnement de l'Etat, par l'introduction de fonctionnaires à des postes où ils peuvent dicter une politique, et par le contrôle monétaire exercé sur les changes grâce à un système bancaire contrôlé par la puissance impérialiste»

Kwame NKRUMAH, *Le néocolonialisme dernier stade de l'impérialisme*. Présence africaine, 1973, p. 28

VI. LE CONGO

A) LES ASPIRATIONS À L'INDÉPENDANCE ÉCONOMIQUE POUR PLUS DE PROSPÉRITÉ ONT-ELLES ÉTÉ ATTEINTES ?

Analysez les docs 16, 17 et 18 et répondez sous forme de texte suivi.

Doc. 16

	1959	1966	1970	1977	1990	1992	1996	2000	2004	2005
Cuivre	282,3	316,8	387	481,2	355,7	147,2	40,1	30,8	19,7	5,2
Cobalt	8,4	11,2	13,9	10,2	10	6,4	4,1	3,7	8,8	1,5
Zinc	67,2	113,4	104,3	72,3	38,2	18,8	3,2	0,2	5	3
Or fin	10,8	4,9	5,6	2,5	0,005	0,002	0,001	0,001	0,001	

Évolution de quelques productions minières (en milliers de tonnes) du Zaïre puis de la République démocratique du Congo, 1959-2005 (D'après J. VANDERLINDEN, *Du Congo au Zaïre. 1960-1980*, Bruxelles, CRISP, 1981, p. 195 ; G. MUTAMBA LUKASA, *Congo-Zaïre, la faillite d'un pays : déséquilibre macro-économique et ajustements (1988-1999)*, Coll. « Cahiers africains », Tervuren, CEDAF, 1999, p. 15, 45 et <http://www.planeteafricque.com/rdc>, page consultée le 22 janvier 2008)

Doc. 17

	1970	1991	1996
Service de la dette	4,6	46	28
Institutions politiques	14,6	28	21
Défense nationale	14,5	2,4	28
Éducation nationale	19,7	0,4	0,8
Santé publique	2,6	0,14	1,1

Évolution de quelques postes du budget de l'État zaïrois (en %), 1970-1996 (D'après P. MAMIMAMI KABARE, *Congo dans l'engrenage de l'endettement*, dans *Demain le monde*, n° 56, septembre 2001, p. 27)

Doc. 18

Années	Population (en millions)	PIB (en millions de dollars)	PIB/hab. (en dollars)	Dettes extérieures (en millions de dollars)
1960	16,42	12 423	755	485
1970	21,39	16 737	782	300
1980	28,12	17 355	617	4770
1990	37,96	19 922	525	7771
1996	46,62	13 536	290	12 826
2000	51,81	11 286	218	12 839
2001	53,62	10 789	202	13 879
2005	57,5	6900	120	10 822

Évolution de la population et de quelques indicateurs économiques du Congo, du Zaïre et de la République démocratique du Congo, 1960-2005 (D'après Angus MADDISON, *L'économie mondiale. Statistiques historiques*, Paris, OCDE, 2003, p. 219, 227, 235 et <http://www.diplomatie.gouv.fr>, page consultée le 18 janvier 2008)

B) QUELLES SONT LES CAUSES DE CETTE SITUATION ?

Répondez à la question à l'aide du doc. 19

Doc. 19 : Guy VANTHEMSCHE, *La Belgique et le Congo. Empreintes d'une colonie (1885-1980)*, (Dans M. DUMOULIN (e.a.), *Nouvelle Histoire de Belgique*, IV, Bruxelles, Complexe, 2006, p. 215-216)

Après une période de transition, le nouveau chef de l'Etat abolit toutes les institutions existantes, interdit les mouvements politiques et instaure un parti unique, le MPR. Les organisations sociales libres sont également mises au pas et remplacées par une organisation unique contrôlée par l'Etat-parti. Tous les contre-pouvoirs (l'Eglise, le monde universitaire, la presse) sont muselés plus ou moins efficacement. La « Ile République » ne connaît pas d'élections libres ; elle est dirigée d'une main de fer par le président Mobutu, qui s'entoure d'un véritable culte de la personnalité. Le Congo devient un Etat policier, où sévit une panoplie de services secrets : de nombreux opposants au régime sont éliminés physiquement. (...)

Cette transformation accompagne l'instauration d'une véritable « kleptocratie », littéralement « un régime maintenant des proportions inouïes. Le président lui-même, les membres de sa famille, ses proches et enfin les « barons du régime » (...) instaurent un système de rapines à grande échelle. Les leviers de l'Etat leur donnent accès aux ressources économiques, qui sont pillées sans vergogne.

Guy VANTHEMSCHE, historien belge, professeur d'histoire contemporaine à la Vrije Universiteit Brussel.

C) LES ASPIRATIONS À PLUS D'INDÉPENDANCE POLITIQUE ONT-ELLES ÉTÉ RENCONTRÉES ?

Relevez pour le document 19 puis pour le document 20 les mentions d'un pouvoir autoritaire et non démocratique.

Doc. 20 : Joseph MOBUTU, Discours programme, Léopoldville, 12 décembre 1965 (D'après C. BRAECKMAN [e.a.], *Congo-Zaïre*, Coll. « Grip-Informations », Bruxelles, GRIP, 1989, p. 103)

A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles, et ce dans tous les domaines. C'est ainsi que, dès le 24 novembre 1965, un terme a été mis à la stupide lutte d'influence que se livraient les partis politiques. Pendant 5 ans, il n'y aura plus de politique des partis dans ce pays.

Les politiciens ont causé trop de tort au pays pour qu'on puisse leur permettre de nuire encore. Ne croyez surtout pas que mon Gouvernement soit composé de politiciens. Les ministres actuels représentent non pas un parti politique, mais leur province et rien que leur province.

C'est à ce titre que les membres du Parlement, réunis eux aussi par province, les ont proposés pour entrer dans le Gouvernement. C'est à ce titre également qu'ils exerceront leurs fonctions sous le contrôle d'un autre militaire à qui j'ai confié le poste de Premier ministre. J'ai nommé le colonel Mulamba, cet homme valeureux, courageux et intègre, que vous connaissez tous. Ne craignez rien ! Dirigés par le Premier ministre et moi-même, ces ministres agiront pour le bien du pays et du peuple congolais tout entier.

S'il devait s'avérer que l'un d'eux faillit à son devoir de serviteur du peuple, en bons militaires que nous sommes, le colonel Mulamba et moi-même aurions tôt fait de le rappeler à l'ordre.

Je vous ai dit qu'il n'y a plus de politique des partis dans ce pays. Une nouvelle preuve est que je dirigerai le pays par voie d'ordonnances ayant force de lois. La situation est en effet trop grave pour que les mesures urgentes qui s'imposent puissent être freinées, ne fût-ce que quelques jours, par les discussions oiseuses, partisans et surtout intéressées des politiciens. (...)

Joseph (Sese Seko) MOBUTU (1930-1997). Militaire et Homme politique congolais. Il s'empare du pouvoir par un coup d'état militaire en 1965 et devient président de la République zaïroise jusqu'à son renversement par Laurent-Désiré KABILA en 1997.